



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction du pilotage interministériel

### Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

#### CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

#### **Demande de prolongation de l'autorisation d'exploiter une carrière de roches alluvionnaires et ses installations de traitement Commune de DECIZE**

##### **Pétitionnaire :**

**Société EQIOM GRANULATS** dont le siège social est situé : Colisée Gardens – 10 Avenue de l'Arche – ZAC Danton - COURBEVOIE (94200).

##### **Objet de la demande :**

Demande de prolongation de l'autorisation d'exploiter une carrière de roches alluvionnaires aux lieux-dits "Germancy", "Champ du Moulin", "Grand Prés des Gourds" sur le territoire de la commune de DECIZE. Cette demande s'accompagne également d'une modification du plan de remise en état de la carrière.

##### **Dates de la consultation :**

Du mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 à partir de 8h00 au mercredi 15 février 2023 jusqu'à 17h00

##### **Pièces mises à disposition du public et renseignements :**

Dossier de demande de prolongation de la durée d'exploiter et de modification du plan de remise en état.

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet : M. Julien FOURIER – société EQIOM GRANULATS – Colisée Gardens – 10 Avenue de l'Arche – ZAC Danton – 92400 COURBVOIE (Téléphone : 06.12.63.18.08 – courriel : julien.fourier@eqiom.com)

##### **Lieu de la consultation :**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) - onglet "Publications" - rubrique "Consultation/Mise à disposition du public",
- à la mairie de DECIZE,
- au Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

##### **Observations du public :**

Le public peut adresser ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : [pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr](mailto:pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr) jusqu'au mercredi 15 février 2023 (jusqu'à 17h00).

##### **Décision :**

Le Préfet de la Nièvre est l'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de la participation du public par voie électronique. Cette décision sera mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre pour une durée minimale de 3 mois.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de DECIZE, AVRIL-SUR-LOIRE, CHAMPVERT, LA MACHINE, SAINT-LÉGER-DES-VIGNES et SOUGY-SUR-LOIRE, ainsi que sur les lieux du projet.